



**DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF EN ATTENTE DE L'APPROBATION**

**DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023**

En exercice : 15

Présents : 08

Date de la Convocation : 7 JUIN 2023

Votants : 09

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juin à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :**

Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Audrey GIRARD, Mylène LIGNAN, Cécile MARIOTTE,

Messieurs, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD.

**Absents excusés :** Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE ayant donné pouvoir à Serge THIRARD, Denis FENEON, Dany GRANDJEAN, Patrick MONIN, Jeannine VAILLER

**Secrétaire de séance :** Audrey GIRARD

**Etat civil : NAISSANCE**

Ninon PERRACHON le 19 mai

**MARIAGE**

Bastien Patrick FRAISSE et Clara QUIBEL le 27 mai

**DECES**

Alain Marcel MONNIER le 15 mai

Andrée DELONGVERT née SAVOT le 12 juin

---

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Audrey GIRARD* est désignée secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 16 mai 2023 valident le Procès-Verbal de cette même séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

**1. Vente de bois**

Sous le mandat de Monsieur GAGNARD, un chemin qui va au mont Epinet a été planté avec des Douglas, ce chemin assez large étant doublé par un deuxième chemin, cette plantation ne crée aucune gêne d'accès. Ces arbres, vu leur âge, doivent être abattus, certains dépérissent.

Ce chemin n'est pas dans le domaine forestier géré par l'ONF, aussi il est proposé de les abattre par l'intermédiaire de la coopérative forestière COFORET, qui gère déjà des parcelles privées sur Azé.

Cette coupe, pour laquelle s'ajouteront quelques Douglas d'une parcelle voisine, sur proposition de l'ONF, rapportera environ 11 000€. Dans un second temps, il sera étudié la replantation d'arbres,

d'une part en laissant une place à la régénération naturelle et par ailleurs en plantant par ilots des essences diverses.

Cette opération est conduite en parfaite harmonie avec les services de l'ONF.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE cette coupe,

AUTORISE le Maire à formuler l'adhésion à COFORET,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires pour la vente de ces arbres.

## **2. Désignation d'un avocat pour représenter la commune**

Par un exploit d'huissier de Me VOILLEQUIN-ARNAL en date du 3 août 2021, les Consorts BRICE ont assigné et appelé en garantie la Commune d'AZE devant le Tribunal Judiciaire de MÂCON, après avoir été doublement assignés au fond, devant cette même juridiction, d'abord le 12 novembre 2020 par les époux COTTIN, puis le 28 janvier 2021 par les époux MARCEAU.

Par une délibération n°2021-41 en date du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à ester en justice dans cette affaire civile dite « affaire Terrain Fourgeot », qui l'oppose aux Consorts BRICE et désigné Me Danièle SAINT-MARTIN CRAYTON, Avocat au Barreau de Mâcon, pour assurer la défense des intérêts de la Commune.

Me SAINT-MARTIN CRAYTON ayant fait valoir ses droits à la retraite, il convient de désigner un nouveau cabinet d'avocat pour assurer cette mission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE CONFIRMER ET D'ÉTENDRE son autorisation donnée le 14 septembre 2021 à Monsieur le Maire pour ester en justice et défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire, devant toutes les juridictions civiles et/ou administratives ;

DE DESIGNER, en considération de sa connaissance du dossier, Me Benoît LE MEIGNEN, Avocat au Barreau de Mâcon, dont le cabinet est situé 17, rue de la Préfecture, pour représenter la Commune en justice.

## **3. Evolutions de la situation du personnel**

Un des agents techniques de la commune, jusqu'à présent en disponibilité, a demandé par courrier à démissionner. Cette démission ayant été acceptée le 26 mai, notre adjoint technique actuel, en détachement sur ce poste, sera prochainement intégré.

D'autre part, une de nos secrétaires a réussi le concours d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe. Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la liste du CNFPT d'admissibles ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs ;

Nature du poste	Grade	Missions	Cat.	Durée du poste HH/M	Poste occupé	
					Statut	Tps de travail
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Permanent	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Secrétaire comptable	C	30h00	Titulaire	30h00
Permanent	Adjoint administratif	Secrétaire	C	22h00	Stagiaire au 01/10/2022	22h00
Permanent	Adjoint principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Secrétariat des élus / accueil	C	35h00	Titulaire	35h00
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Permanent	Adjoint technique	Espaces verts	C	12h00	Titulaire	12h00
Permanent	Adjoint technique	Entretien immobilier et mobilier urbain	C	35h00	Détachement pour dispo	35h00
Permanent	Adjoint technique	Espaces verts	C	35h00	Contractuel pour dispo	35h00
Permanent	Adjoint technique	Accueil et surveillance de la garderie périscolaire	C	13h00	Stagiaire au 01/09/2022	12h36
Permanent 25/10/2019	Adjoint technique	Agent d'entretien des espaces clos	C	16h00	Titulaire	16h00
Permanent 27/09/2022	Adjoint technique	Agent d'entretien des espaces clos	C	32h	Titulaire	31h26
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Permanent 07/10/2021	Adjoint d'animation	Accueil et surveillance de la garderie périscolaire	C	10h00	Contractuel	7h53
Permanent	Adjoint d'animation	Accueil et surveillance de la garderie périscolaire	C	11h00	Stagiaire au 01/09/2022	10h20
Permanent 07/07/2020	Adjoint d'Animation	Accueil et surveillance de la garderie périscolaire	C	22h00	Stagiaire au 01/09/2022	20h10

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,  
ADOpte à l'unanimité des membres présents.

#### 4. ASA : nouveaux éléments

Le Maire indique que nous avons reçu le 1<sup>er</sup> juin une transmission de la Trésorerie nous informant que « la gestion des ASA ne peut pas être confiée à des opérateurs privés » et que les collectivités concernées « ne sauraient confier la gestion de leur comptabilité à des opérateurs privés ». Ceci conforte donc notre choix de maintenir l'ASA avec reprise de sa gestion par le personnel communal et intégration des frais correspondants au budget de l'ASA.

Depuis le dernier conseil, plusieurs contacts ont eu lieu avec la chambre d'agriculture afin d'organiser cette première réunion de l'ASA (à laquelle la chambre d'agriculture a proposé de participer pour assurer la transition) et de pouvoir y voter le budget. Cependant il est très difficile d'avoir des informations, et des

retours de la part de la chambre d'agriculture, que nous allons encore une fois relancer pour finaliser ce dossier.

### **5. Salle des fêtes : chauffage et alimentation électrique**

Le bureau d'études Projelec a été missionné dans un premier temps pour la suppression du transformateur puis dans un deuxième temps pour le chauffage. Les deux sujets ayant des points de convergences.

#### **a. Transformateur**

Avant de penser à l'enlèvement du transformateur il est nécessaire de penser au raccordement de la salle des fêtes au réseau électrique. Profitant de l'enfouissement des réseaux rue neuve, le Sydesl a étudié la possibilité d'un raccordement d'une puissance suffisante aux besoins actuels mais aussi en anticipant les besoins futurs éventuels.

Un câble pourrait être tiré, depuis le transformateur de l'école, en souterrain sous la place du cèdre avec une traversée de route pour arriver au droit de la maison située à côté du restaurant. Cette opération est chiffrée à 28 500€ HT, avec un reste à charge de 17 100€ HT pour la commune. Cette somme serait à inclure dans le budget 2024, en plus de l'enfouissement Rue Neuve.

Une fois le raccordement effectué le transformateur sera coupé, et l'on bénéficiera d'un tarif électricité plus avantageux. Le transformateur pourra être enlevé.

#### **b. Chauffage**

Le bureau d'étude a été rencontré et nous a rendu compte de ses recherches. Le dossier initial de l'installation de la chaudière bois a été consulté et il a été mis en évidence que celle-ci a été calibrée pour chauffer aussi la salle des fêtes (l'arrivée de l'eau chaude se situe devant la salle des fêtes). Aussi dans un moyen ou long terme un raccordement pourrait être envisagé, avec une sous station dans le bâtiment.

Pour l'heure, l'entreprise d'électricité Berger est venu faire un diagnostic sur le chauffage du haut, et a établi un devis de remise en état de marche pour un montant de 3 307,86€ TTC. Cette réparation nous permettra de remettre en fonction le chauffage et de voir arriver la saison hivernale avec sérénité.

### **6. Restaurant scolaire : point de la situation et des effectifs**

Les derniers échanges entre la municipalité et l'association de la cantine ont confirmé que la capacité limite des réfectoires du restaurant scolaire était en passe d'être atteinte certains jours. D'autre part, nous avons précisé qu'il n'était pas possible, en l'état actuel des locaux, de mettre une autre salle à disposition de façon pérenne (garderie par exemple) dans des conditions d'hygiène satisfaisantes. Devant cette situation, la possibilité de tester deux services cette fin d'année scolaire est donc en réflexion par l'association de la cantine.

Toutefois, cette solution pourrait avoir des répercussions concernant les modalités de surveillance par le personnel de la cantine.

### **7. PLU : lancement de la procédure, calendrier**

Après échanges avec l'entreprise DORGAT, un conseil municipal est prévu le lundi 26 juin 2023 à 20h. Les sociétés DORGAT et ENVOL ENVIRONNEMENT seront présents permettant ainsi de démarrer la révision du PLU.

Des premiers documents ont déjà été envoyés à DORGAT permettant de faire une analyse préliminaire de la commune.

### **8. Demande de la société de chasse de points d'abreuvement des animaux**

Le Maire indique que nous avons reçu une demande formulée par l'association communale de chasse « Le Réveil d'Azé » en date du 6 juin 2023 de pouvoir installer des dispositifs destinés à

l'abreuvement de la faune sauvage sur des parcelles communales compte-tenu des sécheresses à répétition et de l'assèchement consécutif de différents points d'eau.

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande et de l'acter par une convention entre l'association communale de chasse et la municipalité.

L'emplacement précis de ces abreuvoirs et les parcelles cadastrales correspondantes seront communiqués à la commune qui devra valider leur emplacement et les annexer à la convention avant toute installation. Ces abreuvoirs seront installés à l'initiative de l'Association de chasse et sous sa responsabilité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

## 9. Devis

BERGER Electricité : réparation du chauffage de la salle des fêtes pour un montant de 3307.86 € TTC, MACON COMMUNICATION : suite aux orages récents, l'onduleur a grillé. Il convient de pourvoir à son remplacement pour un montant de 410.04 €. Une déclaration de sinistre sera faite à l'assurance.

## 10. Questions diverses

- Travaux réalisés par nos agents ou à venir

Le cimetière a été nettoyé et le sable remonté, il est appelé au civisme de chacun pour entretenir les tombes et par ailleurs des vols de plantes ont été signalés, geste déplorable dans un tel lieu.

Le suivi des massifs et leur arrosage ainsi que les plantations d'arbres restent une préoccupation constante des agents.

Le fauchage, raisonné, est en cours sur nos bords de routes et de chemins, ainsi que la tonte des espaces de loisirs : Teppe st Martin, les Tilles, Fourgeot...

Le suivi des ornières se prolonge ainsi que les saignées pour éviter le ruissellement intempestif. Les habitants sont invités à signaler les travaux qui seraient à réaliser dans ce cadre.

L'entretien des bâtiments communaux et loués prend du temps et trouve des réponses presque instantanées -sanitaires bouchés, chauffe-eau défaillant...

- Epicerie d'Azé

L'épicerie a ouvert ses portes le vendredi 9 juin. Le conseil souhaite la bienvenue à Madame DESBROSSES Gérante. Azé dispose d'un tissu de commerce qui répond aux attentes des habitants avec de plus le marché du dimanche matin.

- Piscine communautaire d'Azé

Rappel : la piscine d'Azé n'est pas gérée par la commune mais par MBA. Les horaires sont sur le site de MBA et le site de la mairie.

- Livret « Parcours Azé »

Le document réalisé par le Pays d'Art et d'Histoire est paru et sera distribué aux habitants de la commune avec le bulletin d'Azé. Ce document valorise les paysages et le patrimoine de la commune.

- Voirie

La peinture des zébras rue de Cluny est en cours au droit du chemin de la Motte

- Grottes d'Azé

Le programme des animations estivales est particulièrement fourni. La commune souhaite remercier l'équipe « des Grottes » pour leur volonté d'associer les habitants et les élus à cette programmation. D'autre part, le maire a assisté à l'AG de l'association des grottes d'Azé et du Mâconnais Clunisois, qui a fait part de ses nombreux travaux scientifiques.

- Réunion publique

Rappel de la réunion publique le 27 juin à 19h30 à la salle des fêtes.

- Réunion associations

La commune a organisé une réunion avec les associations d'Azé qui a connu une bonne participation.

Plusieurs points ont été abordés : les règles d'utilisation de la salle et du matériel, les buvettes et les horaires, les subventions.... Cette réunion a aussi été un temps d'échange entre les associations permettant d'envisager des initiatives communes.

- **Formation du personnel**

Le bilan de la formation d'une agente était positif. Le Maire a assisté à la réunion de clôture par le Centre de Gestion.

- **Plan canicule**

Des fascicules relatifs à la conduite à tenir en cas de forte chaleur sont disponibles en mairie.

- **Matériels et produits nettoyants**

Du nouveau matériel de ménage a été acheté pour équiper les agents. Les produits de nettoyage ont été harmonisés facilitant l'utilisation et la gestion. L'impact environnemental a fait partie des critères de sélection de ces produits.

- **Démission d'une Conseillère municipale**

Le Maire donne lecture de la lettre de démission de Jeannine VAILLER à son poste de Conseillère municipale et qui prend effet dès réception par le Maire soit le 13 juin 2023. Ce courrier sera envoyé au Préfet sans délai. Son remplacement s'effectue automatiquement par la candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu. Le Maire la rencontrera avant la prochaine séance du Conseil.

- **Ruisseau de Joux**

Il a été signalé l'arrachage de la végétation sur les rives et le curage du ruisseau de Joux au niveau d'une parcelle privée. Il est rappelé que ce genre d'intervention est soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, surtout en cas de présence d'espèces protégées. Ce dossier est suivi par la Police de l'Eau et l'Office Français de la Biodiversité.

## **11. Tour de table**

### **Cécile MARIOTTE**

A assisté à l'AG du Pays d'Art et d'Histoire. Celui-ci a retenu la thématique « Les écoles d'hier et d'aujourd'hui ».

Rappelle la journée « Peintre au village » le 25 juin organisée par l'Association Patrimoines. A cette occasion, il sera décerné un prix spécial de la municipalité.

### **Véronique DUFETRE**

Indique qu'un comptage d'écrevisses à pattes blanches est prévu sur le ruisseau de Joux par les services de MBA.

## **12. Agenda**

- Balade au crépuscule le 16 juin à 18h30 par Evasions et découvertes
- Musique au jardin partagé le 17 juin à 18h30 par le Foyer rural
- Pétanque des personnels des caves viticoles le 18 juin
- Cérémonie de Brançon samedi 24 juin à 10h30
- Cérémonie des batailles d'Azé dimanche 25 juin à 11h00
- Peintres au village le 25 juin à partir de 8h00 sous les halles
- Réunion extraordinaire du conseil municipal consacré au PLU le 26 juin à 20h
- Réunion publique le 27 juin à 19h30

La séance est levée à 22h30

Les prochaines séances sont fixées au 26 juin à 20 heures et au 11 juillet 2023 à 19 heures.

---